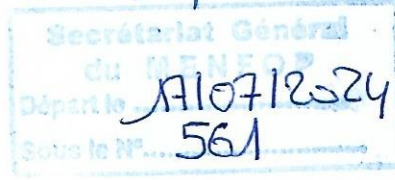




Djibouti, le 16/07/24 في جيبوتي،



Diffusion
générale

الوزير

561

رقم :

17/06/24

LE MINISTRE

N° 4.08./MENFOP

CIRCULAIRE

La présente circulaire organise les vacances scolaires pour les élèves, les enseignants et l'ensemble des personnels du MENFOP. Elle définit le calendrier de la rentrée scolaire. Elle planifie enfin les vacances interruptives et les départs en vacances des personnels du ministère à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Titre I : Le calendrier de la rentrée scolaire 2024-2025

I-1-Rentrée Administrative

La **rentrée administrative** des enseignants, directeurs d'école, chefs d'établissement de l'enseignement moyen et secondaire général et technique et de la formation Professionnelle et leurs adjoints ainsi que le personnel de supervision et d'encadrement pédagogique et le personnel formateur est fixée au **dimanche 25 août 2024**.

La **pré-rentrée des enseignants** dans leurs établissements respectifs aura lieu le **dimanche 1^{er} septembre 2024**.

I-2-Rentrée des classes

Le calendrier de la rentrée scolaire 2024-2025 est fixé comme suit :

- ✓ **Le lundi 02 septembre 2024** pour les classes de l'Enseignement Fondamental et celles de l'Ecole d'Excellence.
- ✓ **Le mardi 03 septembre 2024** pour les classes de l'Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel.
- ✓ **Le mardi 1^{er} octobre 2024**, pour les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) de l'Ecole d'Excellence.
- ✓ **Le dimanche 06 octobre 2024** pour les classes de l'Education Préscolaire.



Titre II : Périodes des vacances interruptives

Les périodes des vacances interruptives des cours pour l'année scolaire 2024-2025 sont fixées comme suit :

Période 1	Du jeudi 24 octobre après le dernier cours au samedi 02 novembre 2024 inclus
Période 2	Du jeudi 26 décembre 2024 après le dernier cours au samedi 04 janvier 2025 inclus
Période 3	Du jeudi 20 mars après le dernier cours au samedi 05 avril 2025 inclus (10 derniers jours du ramadan + id el fitre)

- Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) ne sont pas concernés par la première période des vacances interruptives.
- Les établissements scolaires privés doivent se conformer à ce calendrier des vacances interruptives de l'année 2024-2025 dans l'intérêt supérieur des élèves et de leurs parents.

Titre III : Grandes Vacances et fin des obligations de service

III-1-Les dates de fin des cours pour les élèves sont fixées comme suit :

- Pour l'Enseignement Fondamental (préscolaire, primaire et moyen), le jeudi 22 mai 2025 après les derniers cours.
- Pour l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, le jeudi 29 mai 2025 après les derniers cours.
- Pour l'école d'excellence (les élèves et les CPGE), le jeudi 26 juin 2025 après les derniers cours.

III-2-La fin des obligations de service des personnels enseignants est fixée au jeudi 10 juillet 2025 pour tous les établissements scolaires.

III-3- La fin des obligations de service des personnels de direction, de formation et d'encadrement est fixée ainsi :

- Les directeurs d'école, les chefs d'établissement des enseignements moyen, secondaire général, technique et professionnel et leurs adjoints ainsi que le personnel de supervision



et d'encadrement pédagogique et le personnel formateur resteront à leur poste jusqu'au **jeudi 17 juillet 2025** inclus.

Titre IV : Dispositions finales.

IV-1- Les enseignants, les chefs d'établissement ainsi que les personnels de supervision et d'encadrement pédagogique désignés pour participer à l'organisation et au déroulement des examens feront l'objet de décisions particulières prises pour chaque examen par le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

IV-2- Le calendrier des fêtes légales sera fixé par la circulaire du Ministre de l'Intérieur.

IV-3- Le Secrétaire Général est chargé de la mise en oeuvre de cette circulaire qui entre en vigueur dès sa signature.

J'attache une importance particulière à la stricte application de la présente circulaire.

**LE MINISTRE
MOUSTAPHA MOHAMED MOHAMOUD**



REPUBLIC
DE DJIBOUTI
LE MINISTRE

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

Ampliation :

- Diffusion Générale